

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE



Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Abrogation cartes communales – Périmètres Délimités des Abords

Par arrêté n°028-2024, le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération a prescrit l'enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), à l'abrogation des cartes communales de Saint-Gildas et Saint-Bihy et à l'instauration de Périmètres Délimités des Abords (PDA) pour une durée de 49 jours consécutifs.

Du jeudi 12 septembre 2024 à 9h00 au mercredi 30 octobre 2024 à 17h00 inclus.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un document d'urbanisme qui traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols. A l'issue de l'enquête publique, le projet de PLUi éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête sera approuvé par délibération de conseil d'agglomération de Saint-Brieuc Armor Agglomération et se substituera automatiquement aux 26 PLU communaux en vigueur et aux 2 cartes communales de Saint-Bihy et Saint-Gildas après leur abrogation préalable par arrêté de M. Le Préfet. Les Périmètres Délimités des Abords (PDA) sont des périmètres de protection autour des monuments historiques adaptés aux enjeux patrimoniaux, urbains et paysagers propres à chaque monument historique

Par décision en date du 17 avril 2024, modifiée par décision en date du 3 juin 2024, le Tribunal Administratif de Rennes a désigné M. Jean Charles BOUGERIE, en qualité de Président de la commission d'enquête. Sont également désignés comme membres titulaires de la commission d'enquête Mme Sylvie COULOIGNER, M. Jean-Pierre SPARFEL, Mme Marie-Isabelle PERAIS et M. Gwénaél FAUCHILLE.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

- en version numérique sur le site Internet du registre dématérialisé (<https://www.registre-numerique.fr/plui-sbaa>) et sur le site internet de Saint Brieuc Armor Agglomération (www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh) ;
- en version papier et en version numérique sur un poste informatique à disposition du public dans les lieux d'enquête, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- Par écrit dans le registre numérique disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plui-sbaa> ou depuis le site de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Ce registre consignera l'intégralité des correspondances, observations et propositions reçues par voie numérique.
- Par courrier électronique, à l'adresse plui-sbaa@mail.registre-numerique.fr. Les observations et propositions du public seront intégrées au registre numérique disponible sur le site du registre dématérialisé dans les meilleurs délais.
- Par courrier à adresser à l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'Enquête, St Brieuc Armor Agglomération, Direction Urbanisme et foncier, 5 rue du 71ème RI, 22044 Saint-Brieuc Cedex 2. Ces courriers seront joints au registre d'enquête papier disponible au siège de l'enquête.
- Par écrit dans les registres sur support papier des 12 lieux d'enquête publique et aux horaires d'ouverture habituels.
- Par écrit et par oral auprès d'un ou plusieurs membres de la commission d'enquête (représentants la commission d'enquête) lors de ses permanences définies dans le tableau ci-après. Pour être prises en compte, les observations devront être déposées ou transmises entre le jeudi 12 septembre à 9h00 au mercredi 30 octobre 2024 à 17h00 dernier délai. Les courriers adressés par voie postale devront être arrivés à destination dans les mêmes délais de l'enquête publique tels que définis ci-dessus

Lieux d'enquête	Horaires d'ouverture habituels	Jours et horaires des permanences d'enquête publique
Siège de Saint-Brieuc Armor Agglomération (Siège de l'enquête publique) 5 rue du 71ème RI – 22044 St Brieuc cedex 2	Du lundi au vendredi de 8h30* à 12h00 et de 13h30 à 17h00	<ul style="list-style-type: none"> • Jeudi 12 septembre de 9h30 à 12h30 • Samedi 21 septembre de 9h00 à 12h00 • Samedi 19 octobre de 9h00 à 12h00 • Mercredi 30 octobre de 14h00 à 17h00
Mairie d'Hillion 2 rue de la Tour du Fa -22120 Hillion	Le lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, le mardi et jeudi de 9h00 à 12h30 et le samedi de 9h00 à 12h00	<ul style="list-style-type: none"> • Mercredi 9 octobre de 14h30 à 17h30 • Mercredi 23 octobre de 14h30 à 17h30
Mairie de Langueux 2 Rue de Brest - 22 360 Langueux	Du lundi au vendredi de 8h30* à 12h30 et de 13h30 à 17h00	<ul style="list-style-type: none"> • Jeudi 12 septembre de 9h30 à 12h30 • Jeudi 3 octobre de 14h30 à 17h30 • Mercredi 23 octobre de 9h30 à 12h30
Mairie de Plaintel Place du Général de Gaulle 22 940 Plaintel	Du lundi au vendredi de 8h30* à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 10h00 à 12h00	<ul style="list-style-type: none"> • Jeudi 12 septembre de 14h30 à 17h30 • Samedi 19 octobre de 9h00 à 12h00
Mairie de Plédran 6 rue du centre 22960 Plédran	Du lundi au vendredi de 8h30* à 12h30 et de 13h30 à 17h00	<ul style="list-style-type: none"> • Vendredi 13 septembre de 9h00 à 12h00 • Jeudi 10 octobre de 9h00 à 12h00
Mairie de Plérin Rue de l'Espérance – 22190 Plérin	Du lundi au jeudi de 8h30* à 12h et de 13h30 à 17h30 ** et le vendredi de 8h30 à 19h00	<ul style="list-style-type: none"> • Vendredi 20 septembre 9h30 à 12h30 • Mercredi 9 octobre de 9h30 à 12h30 • Mardi 29 octobre de 14h30 à 17h30
Mairie de Ploec l'Hermitage Place Louis Morel - 22150 Plœuc-L'Hermitage	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00	<ul style="list-style-type: none"> • Mercredi 9 octobre de 9h30 à 12h30 • Mardi 29 octobre 9h30 à 12h30
Mairie de Ploufragan 22 rue de la mairie 22 440 Ploufragan	Du lundi au jeudi de 8h30* à 12h30 et de 13h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.	<ul style="list-style-type: none"> • Vendredi 20 septembre de 9h30 à 12h30 • Vendredi 18 octobre de 9h30 à 12h30
Mairie de Pordic 1 place Emile Gueret 22 590 Pordic	Du lundi au vendredi de 8h45* à 12h15 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00	<ul style="list-style-type: none"> • Jeudi 12 septembre de 14h30 à 17h30 • Vendredi 4 octobre 9h00 à 12h00 • Mardi 29 octobre de 9h30 à 12h30
Mairie de Quintin Place du Martray – 22800 Quintin	Le lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00, le mardi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00, le jeudi de 9h00 à 12h30 et le samedi de 9h00 à 12h00.	<ul style="list-style-type: none"> • Samedi 21 septembre de 9h00 à 12h00 • Mercredi 23 octobre de 9h30 à 12h30
Mairie de Saint Quay Portrieux 52 boulevard du Maréchal Foch 2410 Saint-Quay-Portrieux	Du lundi au samedi de 9h00 à 12h00	<ul style="list-style-type: none"> • Vendredi 13 septembre 9h00 à 12h00 • Jeudi 3 octobre de 9h30 à 12h30 • Jeudi 10 octobre de 9h00 à 12h00
Mairie de Tréguieux 1 rue de la République – 22950 Tréguieux	Du lundi au vendredi de 8h30* à 12h30 et de 13h30 à 17h30	<ul style="list-style-type: none"> • Jeudi 3 octobre de 9h30 à 12h30 • Mardi 29 octobre de 14h30 à 17h30

Le public pourra échanger avec un commissaire enquêteur, membre de la commission d'enquête, au cours d'une permanence téléphonique qui se tiendra le vendredi 18 octobre de 9h30 à 12h00 au numéro 02 96 77 60 56

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique auprès de Saint-Brieuc Armor Agglomération, Direction Urbanisme et Foncier, 5 rue du 71ème RI, 22 044 Saint-Brieuc cedex 2.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, des Périmètres Délimités des Abords et l'abrogation des cartes communales sont conduites sous la maîtrise d'ouvrage de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Toute information relative au projet et à l'organisation de l'enquête publique pourra être demandée auprès de la Direction urbanisme et foncier : urbanisme@sbaa.fr – 02 96 77 60 75.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique au siège de Saint-Brieuc Armor Agglomération, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ces documents seront également consultables sur le site Internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh et sur le site du registre dématérialisé de l'enquête publique <https://www.registre-numerique.fr/plui-sbaa>